



[Accueil](#) > L'absence de brucellose bovine est confirmée en 2014, mais la vigilance reste de mise

L'absence de brucellose bovine est confirmée en 2014, mais la vigilance reste de mise



Ecrit par Anses - 03/2016

Mise à jour le vendredi, 24 juin 2016

La France est reconnue officiellement indemne de brucellose bovine par la Commission européenne depuis 2005.

Deux foyers de brucellose bovine ont néanmoins été confirmés en 2012 (le premier lié à l'importation d'un bovin infecté par *Brucella abortus*, l'autre lié à un réservoir sauvage de *Brucella melitensis* dans le massif du Bargy en Haute-Savoie) mais leur maîtrise a permis de maintenir le statut indemne. Une surveillance renforcée dans le massif du Bargy se poursuit et aucun foyer n'a été détecté en 2013 et 2014, ni dans le cheptel bovin ni chez les petits ruminants.

Ces résultats favorables ne doivent toutefois pas faire diminuer la vigilance des acteurs impliqués dans les dispositifs de surveillance programmée et événementielle de la brucellose. Des démarches ont d'ailleurs été engagées pour faire évoluer le dispositif de déclaration des avortements, l'articuler au mieux avec le protocole de diagnostic différentiel des avortements, et mieux exploiter les données ainsi collectées.